

#### **DOSSIER INSCRIPTION 2024-2025**

Classes	1ère Bac Pro GMNF 1ère Bac Pro SAPAT
Mise en ligne du dossier d'inscription	Lien pour le téléchargement :  https://agrocampus64.fr/lpa-oloron-sainte-marie-infos-pratiques/  INSCRIPTION et DOCUMENTS DE RENTRÉE 2024
Dépôt du dossier d'inscription COMPLET  dans l'établissement	Semaine du 1 <sup>er</sup> au 5 juillet 2024 Merci de bien vouloir prendre rdv au 05 59 39 05 14 pour l'essayage de la dotation EPI (Equipements de Protection Individuelle)



### **INSCRIPTION 2024-2025** Pièces à fournir au dossier

## Entrée en classe de 1ère (nouveaux élèves)

<b>EXEAT</b> : (certificat de radiation) délivré par l'établissement d'origine.
La production de ce document est <u>obligatoire</u> pour procéder à l'inscription
Photocopie de la carte nationale d'identité de l'élève recto/verso
Attestation de recensement (pour les jeunes de plus de 16 ans)
Attestation de la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense)
Assurance Scolaire
Fiche urgence infirmerie + Copie carnet de santé (vaccinations)
Justificatif Allocation Rentrée Scolaire (Août 2024)
Autorisation Allocation (valorisation stage professionnel) + pièces à joindre
(cf document joint)
Fiche élève de renseignements « Intendance et Comptable » à compléter
RIB ( <u>obligatoire même si vous ne demandez pas de prélèvement automatique</u> )
Prélèvement automatique (si vous optez pour ce mode de paiement)
<ul> <li>Demande de prélèvement automatique (recto)</li> <li>Mandat de prélèvement SEPA (verso)</li> </ul>

- RIB

### TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Les documents actualisés concernant la rentrée 2024 (trousseau pour les internes, fournitures scolaires, dates des stages, règlements et autres...) seront consultables sur le site internet du lycée à partir de début juillet 2024)

https://agrocampus64.fr/lpa-oloron-sainte-marie-infos-pratiques/





## **Dossier d'Inscription**

Etat Civil de l'élève	Sexe	F	0	М	0	
NOM : Tous les prénoms :						
Né (e) le :	Dépt :					
Adresse :						
Code postal Commune :						
☎ fixe :						
mail de l'élève :						
CLASSE:  Régime: O Interne O ½ Pensionnaire O Externe  Assurance: N° DE CONTRAT:  Compagnie d'Assurance:						
Scolarité de l'élève						
Langue vivante :   ANGLAIS   ESPAGNOL (1 seul c	choix possible)					
Demande d'inscription : à la section sportive O oui * O non (Renseign	ements sur le site w	/ww.o	loron.ed	ucagri.	fr)	
FORFAITS - INTERNAT / 1/2 PENSION  Pour les familles les plus éloignées, l'internat pourra être ouvert à partir du dimanche soir (arrivée entre 21 h 00 – 21 h 30), sur décision du chef d'établissement ( <i>les demandes seront étudiées au cas par cas</i> ). Le dimanche soir, la restauration n'est pas prévue.  INTERNAT 5 nuitées (du dimanche soir au vendredi midi)  INTERNAT 4 nuitées (du lundi matin au vendredi midi)  DEMI-PENSION 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi)  DEMI-PENSION 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)						

Responsabl	e(s) de l'élève			
☐ Père et mère conjointement				
☐ Mère seule				
☐ Père seul				
autre cas (préciser.				
Situation de famille	des parents de l'élève			
(en cas de divorce ou séparation joindre un jugement de di	vorce ou document juridique précisant l'autorité parentale)			
RESPONSABLE LEGAL N° 1	RESPONSABLE LEGAL N° 2			
☐ célibataire ☐ marié ☐ divorcé ☐ pacsé	☐ célibataire ☐ marié ☐ divorcé ☐ pacsé			
☐ vie maritale ☐ veuf ☐ séparé ☐ remariage	□vie maritale □veuf □ séparé □ remariage			
Nom et Prénom :	Nom et Prénom :			
Adresse :	Adresse :			
Code postal : Commune :	Code postal : Commune :			
Tél domicile :	Tél domicile :			
e-mail obligatoire : :	e-mail obligatoire :			
Situation professionnelle	Situation professionnelle			
☐ en activité ☐ chômage ☐ retraite	☐ en activité ☐ chômage ☐ retraite			
Profession :	Profession :			
Nom employeur :	Nom employeur :			
Adresse :	Adresse :			
<b>☎</b> ::	<b>*</b> ::			
Situation particulière				
☐ famille d'accueil ☐ foyer ☐ autre	Référent de l'élève (éducateur) :			
Nom, prénom :	Nom, prénom :			
Adresse :	Adresse :			
Fixe : portable :	☎ professionnel :			
En cas d'absence et d'urgence, indiquer le(s) nom(s) des personnes pouvant être contactées :				
Nom et prénom :				
N° tél. fixe : Lien de parenté :				
Cursus scolaire : Nom du dernier établissement fréquenté :				
Adresse :				
Classe : Diplôme obtenu :				

■ Autorisations :				
Je soussigné(e) (nom et prénom du	représentant légal) :			
agissant en qualité :	]mère			
responsable légal de (nom/prénom d	de l'élève)	Classe de :		
1 - pour les DEMI-PENSIONNA	AIRES UNIQUEMENT			
	SEMAINE			
Possibilité d'arriver et de quitter l' donc éventuellement après 8h00	'établissement en fonction des heures de de le matin et avant 17h30 le soir	début et de fin des cours de la journée,		
	O OUI O NO	N .		
2 - pour les internes MINEURS	<u>3</u>			
.Départ le mercredi à 12h00 retour au lycée JEUDI MATIN 8h00		00 quitter le lycée le mercredi		
	0	0		
Toute demande de modifica  2 - pour les internes MAJEURS	ation de sortie doit être stipulée par écrit au	Conseillère Principal d'Éducation		
Départ le mercredi à 12h00 et retour au lycée à 18h30	Départ le mercredi à 12h00 et retour au lycée JEUDI MATIN à 8h00	Je possède un véhicule:		
		Marque :		
		Immatriculation :		
<ul> <li>Possibilité pour l'élève Majeur de sortir de l'établissement après la dernière heure de cours de l'après-midi.(avant 17h30, retour pour 18h00).</li> <li>4 - O autorise O n'autorise pas ma fille, mon fils à participer aux sorties culturelles et sportives non obligatoires</li> </ul>				
organisées par l'établissement.				
<u> </u>	itorise pas dans le cadre des photos de clas ns présentant l'établissement scola			
- Par qui ? O C.A.F.	e rentrée scolaire ? , vous devrez joindre le justificatif du OM.S.A. .R.S percevront une allocation de restau			



# Accusé de réception 2024-2025

Je soussigné	(e) Madame,Monsieur :			
Responsable	légal de l'élève :			
En classe de	:			
reconnais avo	oir pris connaissance :			
V	du règlement intérieur de restauration	lu Lycée des Métiers de l	la Montagne comprenant l'annexe du règ	lement de
•	du règlement intérieur d	e l'exploitation agricole		
Ces	Je reconnais égalemen de vérifier que l'usage présente charte (contrô et des connexions Interi	du réseau informatique es e effectué lors des connex et).	et d'Internet  des dispositions techniques ont été prises st bien conforme aux règles indiquées da exions, suivi de l'utilisation des différents p l'établissement à l'adresse suivante:	ns la
Gui			-sainte-marie-infos-pratiques/	
		RÈGL	EMENTS	
A:		le :		
_	ure du responsable légal (Elève mineur) la mention Lu et Approu	vé	Signature de l'élève majeur Précédé de la mention Lu et A	Approuvé



#### Année scolaire 2024/2025

## FICHE D'URGENCE ET DE SANTÉ

Document non confidentiel valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements

#### COPIE DE CETTE PAGE DESTINÉE AUX SERVICES DE SECOURS D'URGENCE LE CAS ÉCHÉANT

Nom :		Prénom : .	
Classe :	Régin	me: INT O DF	P O EXT O
Date de Naissance :	Lieu	de naissance :	
N° de Sécurité Sociale ( <mark>15 chi</mark>	ffres) :		
N° de Sécurité Sociale de l'élè	eve (si + de 16 ANS) :		
Numéro de portable de l'élève	):		
Personnes à prévenir (cocher	le représentant légal)		
Mère 🗌	Père 🗌		Autre
Nom:	Nom :		Nom :
Prénom :	Prénom :		Prénom :
Adresse :	Adresse :		Adresse :
	Tél. domicile :		
Tél. domicile :		-	Tél. domicile :
	Tél. travail :		
Tél. travail :	— Tol. travaii :		Tél. travail :
rei. travaii :			
	Portable :		□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □
Portable:			
Adresse du jeune si différente			
Nom, adresse et téléphone du	ı médecin traitant :		
Observations particulières qu prendre, antécédents médica			ies, traitements, précautions à
promure, ameceuents meulca	an ou cilliurgicaun) .	<u> </u>	
Vaccination antitétanique, dat	e du dernier rappel :		

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence. Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.

#### FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS

(à mettre sous enveloppe cachetée tous documents médicaux confidentiels avec nom, prénom et classe de l'élève)

#### Fiche à compléter si votre enfant :

- est atteint d'une maladie chronique pouvant nécessiter une prise de médicament durant le temps scolaire
- est susceptible de prendre un traitement d'urgence

Vu et pris connaissance, Le représentant légal

- est atteint d'un handicap (moteur, visuel, auditif...) ou d'une maladie invalidante pouvant nécessiter des aménagements particuliers dans le cadre scolaire.  $\Box$
- présente des difficultés particulières nécessitant des aménagements de la scolarité (exemple : dyslexie) PRÉNOM :.. NOM: Adresse: Tél. domicile: TEL. Portable: TROUBLES MÉDICAUX TROUBLES DES APPRENTISSAGES Bénéficiait-il de ?: Nature: - P.P.S. (Dossier MDPH) OUI NON - P.A.P. (Aménagements pédagogiques) ■ NON Lesquels: - Aménagements aux examens Souhaitez-vous la mise en place d'un protocole Suivi orthophonique: de soins dans le cadre scolaire (PAI) (protocole d'urgence ou prise de médicaments) П NON Suivi médico-psychologique: Dans le cas d'une simple prise de Ventoline, votre enfant peut l'avoir sur lui, accompagnée de l'ordonnance de l'année en cours. Pour la mise en place de mesures particulières et pour établir un projet d'accueil individualisé conformément à la circulaire n°2003-135 du 8 septembre 2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période - prenez contact dès la rentrée avec l'infirmière scolaire. Α, le

**SIGNATURE:** 



## Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné(e)	
Demeurant :	
Autorise le Lycée des Métiers de la Montagne à utilis	ser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des
photographies représentant mon enfant	
réalisées lors des travaux pratiques ainsi qu'à explo fins d'enseignement et de recherche, culturel ou scier	-
Les photographies susmentionnées sont susceptibles	
- Publication dans une revue, ouvrage ou journa	al
- Publication pour des publicités	
- Présentation au public lors d'expositions	
- Diffusion sur le site web : <a href="https://agrocampus">https://agrocampus</a>	
- Diffusion sur les sites de réseaux sociaux : Yo	outube, Facebook, Instagram
Fait à, le	
Sign	ature du responsable légal ou de l'élève majeur



## FICHE ELEVE DE RENSEIGNEMENTS « INTENDANCE et COMPTABLE » (à joindre obligatoirement au dossier d'inscription)

NOM *:	Prénom *:	Clas	se *:		
Né(e) le *:	Né(e) le *:				
Adresse*:		•••••			
Code postal*:	. Ville* :	•••••			
Téléphone élève* :	Télépl	hone parents* :			
Adresse mail:	Adres	sse mail:	•••••		
Régime *: cocher la case correspo	ondante	Interne	5 nuits (dimanche soir compris)		
	Demi-pensionn (Lundi, Mardi,	naire 4 jours Demi-p  Jeudi, Vendredi)	ensionnaire 5 jours		
	Externe				
Redoublant *: OUI NON (Rayer	r la mention inutile) Avez-v	ous déposé une demande de Bourses	*: OUI NON		
RE	NSEIGNEMENTS CONC	ERNANT LES PARENTS	k		
Situation familiale*:mariés	séparés divorcés veuf (	veuve)Vie Maritalecéliba	taire PACS		
	Père	Mère	Tuteur - Tutrice		
NOM - Prénom*					
Profession*					
N° de sécurité sociale*					
Date et lieu de naissance*					
Nom de l'employeur*					
Adresse de l'employeur*					
Téléphone de l'employeur*					
JOINDRE IMPERATIVEMENT	<u> TUN RELEVE D'IDENTITE B</u>	<mark>ANCAIRE OU POSTAL à agrat</mark>	fer à ce document		
ATTESTATION d'ENGAGE	<u>MENT</u>				
Je soussigné(e)*,					
responsable financier de l'élève*	:	Classe* :			
<ul> <li>- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, de l'internat et de la restauration scolaire de l'établissement.</li> <li>- autorise l'utilisation des bourses nationales éventuelles en compensation des frais d'internat, divers, de restauration scolaire.</li> <li>- m'engage à payer la pension (internat - demi pension), frais divers, pendant toute la durée de la scolarité, conformément au tarif en vigueur. A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que ce recouvrement en soit poursuivi, conformément à la règlementation en vigueur.</li> </ul>					
Fait à*:					

\* zone à compléter



Agence Comptable Agro Campus 64
EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
Domiciliée au LEGTA de PAU MONTARDON
Route de PAU
64121 MONTARDON

☎ 05 59 33 32 54 - Ligne directe Agence Comptable

**2** 05 59 33 24 10 - Standard

Fax: 05 59 33 11 80

MONTARDON.A-COMPTABLE-EPL@educagri.fr

## MOYENS DE REGLEMENT

à votre disposition

Les familles peuvent régler la demi-pension, l'internat et les frais divers de leur enfant, à leur convenance, par différents moyens, mis à leur disposition.

#### Les règlements peuvent s'effectuer :

- <u>1.</u> En numéraire, directement à l'Agence Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques au LEGTA de PAU MONTARDON, route de PAU , 64121 MONTARDON.
- 2. Par virement, voie postale ou bancaire :

libellé à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques » Il est impératif de mentionner vos références et le N° de la facture lors de votre virement.

#### COMPTE TRESOR PUBLIC

RIB : TP PAU - 10071 64000 0000 1000 116 clé RIB 26

IBAN : FR76 1007 1640 0000 0010 0011 626

BIC : TRPUFRP1

- 3. Par remise de chèque bancaire ou CCP, libellé à l'ordre de :
  - «L'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques »

Chèque adressé à L'Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

LEGTA de PAU MONTARDON

Route de PAU

64121 MONTARDON

- <u>4.</u> Par prélèvement automatique, **après avoir complété et renvoyé avec un RIB l'imprimé de la demande de prélèvement et le mandat de prélèvement SEPA avec le dossier d'inscription.** 
  - Les prélèvements s'effectueront le 15 du mois par paiement échelonné d'octobre à juin.



Agence Comptable Agro Campus 64 EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques Domiciliée au LEGTA de PAU-MONTARDON Route de PAU 64121 MONTARDON

☎ 05 59 33 32 54 - Ligne directe Agence Comptable

**2** 05 59 33 24 10 - Standard

Fax: 05 59 33 11 80

@ MONTARDON. A-COMPTABLE-EPL @educagri.fr

Madame, Monsieur,

Les familles qui le désirent peuvent régler la demi-pension, l'internat de leur enfant par prélèvement automatique sur leur compte bancaire ou postal.

Pour satisfaire aux règlements de la profession bancaire, vous trouverez ci-joint, en pièce jointe, un imprimé de MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA à remplir en joignant impérativement un Relevé d'Identité Bancaire au format RIB - IBAN BIC.

Je vous invite à renseigner, signer et me retourner ces imprimés.

Afin d'éviter tout incident de paiement, veillez à ce que votre compte soit suffisamment approvisionné aux dates de prélèvement prévues par l'échéancier qui vous sera transmis ultérieurement.

En cas d'interruption de prélèvement en cours d'année, le solde de vos échéances restant dû est immédiatement exigible.

-----

#### DEMANDE DE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

**ANNEE SCOLAIRE**: 2024 / 2025

Je soussigné(e) (nom, p	prénom)*,
donne mon accord à l'.	Agent Comptable de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques pour que la pension, demi-pension,
de l'élève ou étudiant (	nom, prénom)* :
Etablissement*:	
Classe * :	
soient prélevées par :	Paiement échelonné d'octobre à juin
	Fait à
	Le
	Signature du titulaire du compte à débiter (obligatoire)

\*Zone à compléter

#### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

#### Référence unique du mandat :

#### **Type de contrat: PRELEVEMENT**

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA ICS

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) l' AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l' AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques .

FR 71 ZZZ 558422

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

	1
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER*	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : Agent Comptable Agro Campus 64 EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
Adresse:	Adresse : Route de PAU
Code postal :	Code postal : 64121 Ville : MONTARDON
Ville:	
DESIGNATION DU	COMPTE A DEBITER*
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)*	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)*
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif	
Signé à *:	Signature *:
Le (JJ/MM/AAAA) : (ot	oligatoire)
DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE ET LE CAS ECHEANT ) :	E PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME
Nom du tiers débiteur :	
IONIDDE UN DEL EVE DUDENT	CITE DANGAIDE ( CONTRANTO)

#### JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

#### Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l' AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l' AGENT COMPTABLE de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ale :	•			4
*zone	20 4	compl	Δ	Or
ZUIIC	a ı			





#### DOSSIER D'INTERNAT INFORMATION AUX PARENTS ANNÉE 2024/2025

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'internat. Nous rappelons quelques éléments incontournables pour les demandes d'inscription :

## 1- Cet hébergement est un service rendu (non obligatoire) aux parents et aux élèves.

L'inscription dans une section ne donne pas droit systématiquement à une place d'internat.

#### 2- Les places sont limitées :

Au regard du nombre croissant de demandes, il sera difficile de toutes les satisfaire. Nous vous demandons d'étudier d'autres possibilités d'hébergement en cas de réponse négative.

#### 3- Les demandes d'internat seront étudiées en fonction de :

- l'éloignement du lycée, et des lignes de transport existantes.
- la situation personnelle et familiale des élèves (boursiers, situations particulières : joindre les justificatifs).

#### 4- Obligation d'un correspondant en Pyrénées Atlantiques :

Pour les familles éloignées du lycée habitant hors des Pyrénées Atlantiques, il est impératif de désigner un correspondant dans le département pouvant se déplacer au lycée en cas d'urgence.

Sans correspondant, les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant quels que soient le lieu et l'heure (ex : service des Urgences durant la nuit).

#### 5- Engagement des élèves dans le respect du cadre de vie collectif :

L'internat doit apporter aux jeunes concernés des moments d'étude et de détente dans le respect de chacun et des règles de vie collective.

C'est à cette condition que les élèves sont acceptés à l'internat.

#### 1- Présentation de l'internat :

L'internat se compose de 2 bâtiments :

- 1 bâtiment à 2 étages, situé dans l'enceinte du Lycée Professionnel Guynemer(Éducation Nationale), à 3 Km du Lycée des Métiers de la Montagne. Les élèves sont répartis par chambres de 4 lits.

Ce bâtiment dispose d'une salle d'étude. Il est surveillé par un assistant d'éducation (pour une vingtaine d'élèves).

- 1 bâtiment à 2 étages ,situé sur le Lycée des Métiers de la Montagne : un réservé aux garçons réparti entre deux blocs de 8 chambres, un pour les filles. Les élèves sont répartis par chambres de 3 ou 4 lits. Ce bâtiment dispose au 2éme étage, d'une salle TV (équipée d'un lecteur DVD et TNT) et d'une salle d'étude au rez de chaussée. Chaque étage est surveillé par :
- deux assistants d'éducation (pour une quarantaine d'élèves /bloc) chez les garçons
- une assistante d'éducation chez les jeunes filles. (30 élèves).

Les élèves ont à leur disposition 1 lit, 1 armoire, 1 bureau, 1 chaise et sont responsables de leurs meubles et de leur chambre (état des lieux fait en début d'année). Pour des raisons de sécurité, le déplacement du mobilier n'est pas autorisé. Chaque étage possède deux blocs sanitaires (douches, lavabos, WC).

#### 2- Le matériel nécessaire :

- 1 Drap housse: 1.90 x 0.90 (obligatoire) 1 Couette + 1 housse- 1 Oreiller + 1 taie
- Affaires de toilette personnelles Serviette de toilette + gant
- Cadenas pour l'armoire
- Pantoufles (obligatoire)

Nous rappelons aux familles de ne pas donner trop d'argent de poche, ni d'objet de valeur afin d'éviter les vols et les convoitises. Les télévisions, appareils vidéos numériques (quelle que soit leur taille) ainsi que les appareils ménagers (cafetières, bouilloires, radiateurs, plaques électriques...) sont interdits dans les chambres.

#### 3 – L'entrée le dimanche soir (voir fiche ci-jointe) :

L'internat du Lycée des Métiers de la Montagne est réservé aux élèves qui rentrent le dimanche soir. Ces places sont attribuées aux élèves habitant très loin et ne pouvant arriver à l'heure le lundi matin à 9 h 00, à cause des trajets trop longs .Les élèves doivent arriver entre 21 h 00 et 21 h 30, dernier délai (le dimanche). Les repas ne sont pas assurés.

#### 4 - Les sorties de l'internat :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'internat à remplir avec précision. Pour les autorisations de sorties PONCTUELLES durant l'année, vous devez obligatoirement faire un mot ÉCRIT que votre enfant doit remettre avant sa sortie au CPE. Les mails sont acceptés en cas d'urgence. Ces sorties doivent rester exceptionnelles. Les élèves majeurs peuvent faire eux-mêmes leur mot. Si les absences de l'internat sont trop nombreuses, nous en informons les parents.

#### 5 - Changement de régime :

Tout changement de régime ne peut se faire qu'à la fin de chaque trimestre, sauf en cas de force majeure (maladie, démission, exclusion) et par demande écrite du responsable légal.

## FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION À L'INTERNAT - Année 2024-2025 Sous réserve de confirmation du service Vie Scolaire

	Cadre réservé à l'administration			
Internat:	_ Etage :	Chambre :	Classe :	
Nom ·		Prénom	:	
Sexe : Fille				
		ser la spécialité (SA	PAT , GMNF, CGEA)	
		cialité :		
- 1ère Bac Pr	o Spé	cialité :		
- Terminale E	Bac Pro Spé	cialité :		
- 4ème				
- 3ème Prép				
Date de naissance				
Adresse des parent	ts ou du tuteur lé			
Tálánhana das nar	onts (domicilo ot			
relephone des part	ents (donnene et	•		
			orécisez) :	
Portable de l'élève			•	
Mail des Parents : .				
Transport : Mode o	le transport que	l'élève utilisera pou	ır venir au lycée :	
Nombre de Kilomè	tres parcourus :.			
Durée du trajet eff	ectué par l'élève	(Aller simple) :		
		domicilié en Pyrén	iées Atlantiques	
(pour les élèves de	•	•		
•	•		ST OBLIGATOIRE d'avoir un	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	personne s'engage à venir	
	=	-	gence lorsque les parents ne	
	=	=	spondant, ce sont les parents	
qui s'engagent à v	-		•	
<del>-</del>	=	contactée en soiré		
Téléphone (domici	le et portable) : .			

#### FICHE D'ENTRÉE DU DIMANCHE SOIR (2024-2025)

La demande d'hébergement le dimanche soir doit nous parvenir au moment de l'inscription de votre enfant au lycée. Les anciens élèves doivent aussi nous fournir cette demande. Le nombre de places étant limité, nous vous demandons de justifier votre demande. Seuls les élèves ayant l'impossibilité de se rendre à l'heure en cours le lundi matin sont acceptés (fournir les justificatifs de transport).

Nous vous rappelons que la présence à l'internat le dimanche soir est obligatoire dès que l'on s'inscrit. Les arrivées peuvent se faire de 21 h 00 à 21 h30 dernier délai, pour un coucher à 22 h 15.

Les repas ne sont pas assurés. Si l'élève est absent, vous devez le signaler en laissant un message le dimanche même au numéro suivant : 06 46 02 60 28 ou envoyer un mail à : vs-lpa.oloron-ste-marie@educagri.fr

Merci de remettre ce coupon au moment de l'inscription ou de la réinscription, si vous désirez un hébergement le dimanche soir. Les demandes seront étudiées en commission .

Aucune demande ne sera acceptée à la rentrée.

×

<b>×</b>	×	<b>×</b>	<b>×</b>	<b>&gt;</b> <	<b>*</b>	×	×	×	<b>×</b>	×	×	×	<b>×</b>	<b>×</b>	×	<b>×</b>
				FICH	E D'E	NTRÉ	E DU	DIMA	ANCH	E 202	4-202	25				
NOI	√l :						PF	RÉNO	M :							
CLA	SSE:.					•••••										
	nande ificati		héber	rgeme	ent le	dim	anche	e soir	(exp	liquei	r les	raiso	ns et	joind	dre le	!S
																_ _ _
																_
																<b>-</b> -

Signature des parents :

**\* \*** 



Objet : Allocation financière dans le cadre Des périodes de formation en milieu professionnel

PJ: Voir liste des pièces à fournir

## NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

A Oloron Sainte Marie, le 11/06/2024

Madame, Monsieur,

#### Suite à la parution :

- Du décret N°2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel,
- A l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel NOR.

L'indemnisation des stages (périodes de formation en milieu professionnel – PFMP) est une modalité de valorisation de la voie professionnelle, de l'importance accordée aux temps en entreprise comme temps de formation, ainsi que de la responsabilité du jeune, de l'établissement et de l'entreprise à s'investir dans cette démarche.

Cette allocation de stage concerne tous les lycéens qui préparent un diplôme professionnel de niveau secondaire : Baccalauréat professionnel.

Pour motiver et valoriser l'investissement des élèves, toutes les périodes de formation en milieu professionnel des lycéens professionnels feront l'objet d'une allocation attribuée par l'Etat :

- 10 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en seconde du baccalauréat professionnel (montant annuel maximum : 300€)
- 15 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en première du baccalauréat professionnel (montant annuel maximum : 900€)
- 10 euros par jour pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel (montant annuel maximum : 800€)

Les versements de l'allocation se feront sur le compte de l'élève mineur sur autorisation de son représentant légal ou bien sur le compte de ce dernier (ci-jointes l'autorisation à signer et la liste des pièces à fournir).

Pour que l'allocation soit versée, les stages doivent être validés par le chef d'établissement :

- Sous condition que la convention de stage PMFP soit établie et signée par le chef de l'établissement,
- Après réception de l'attestation de fin de stage signée par le maître de stage qui précise que tous les jours prévus ont été effectués, les tâches et horaires respectées.

Les jours de stages seront saisis dans l'application avant validation par le chef d'établissement pour déclencher le paiement.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.



### Autorisation du représentant légal Année scolaire 2024-2025

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) :
Représentant légal de l'élève mineur (NOM, Prénom) :
Né(e) le : à à
Inscrit au Lycée des Métiers de la Montagne à Oloron Sainte Marie (64)
En classe de (Niveau, Diplôme, Spécialité) :
Autorise ce(tte) dernier(e) à recevoir sur <b>SON compte bancaire</b> le virement de l'allocation dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.
N'autorise pas ce(tte) dernier(e) à bénéficier de l'allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel. A ce titre, l'allocation est versée sur <b>VOTRE compte en tant que représentant légal</b> de l'élève mineur.

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, cette autorisation doit être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal et l'élève mineur ci-dessous mentionné (livret de famille, ...).

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève sont exactes :
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire. En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant "[...] qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts : 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Les informations que nous vous demandons au moyen de cette autorisation sont nécessaires pour le versement de l'allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle. Ces informations sont enregistrées dans le traitement de données Aplypro, mis en place sous la responsabilité du ministère de l'éducation nationale pour le respect d'une obligation légale au sens du c) du 1 de l'article 6 du RGPD. Vous pouvez exercer votre droit de retrait du consentement sur cette autorisation auprès de l'établissement dont le bénéficiaire dépend. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données personnelles et sur l'exercice de vos droits dans le cadre de l'application Aplypro, vous pouvez consulter les mentions informatives relatives à la protection de données à caractère personnel disponibles sur la décision d'attribution annuelle remise à l'élève bénéficiaire.



## **LISTE DES PIECES A FOURNIR**

	Lycéen mineur	Lycéen majeur				
Allocation versée sur <u>le compte</u> bancaire du lycéen professionnel	Piéce d'identité du lycéen	Piéce d'identité du lycéen				
	Rib du compte bancaire					
	Autorisation du représentant légal					
	Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant)	Rib du compte bancaire				
	Piéce d'identité du lycéen	Piéce d'identité du lycéen				
Allocation versée sur <u>le compte</u>	Document justifiant de la qualité du représentant légal (livret de famille ou acte de naissance de l'enfant)	Mandat sous seing privé				
bancaire d'un représentant légal	RIB du compte bancaire					
	Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire					

A la fin de chaque PFMP, l'entreprise ou la structure d'accueil doit remettre au lycéen et à l'établissement d'origine une attestation de fin de stage (annexe 4 de la convention), qui précise le nombre de jours réellement effectués en stage.